
Règlement pour une métropole mixte

Lors de son assemblée du 17 mai 2021, le conseil municipal a adopté un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) ».

Ce projet de règlement consiste à remplacer l'annexe B du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) afin d'ajouter une zone de logement abordable 2 à l'emplacement correspondant au lot numéro 1 350 949 du cadastre du Québec. Une zone de logement abordable 2 correspond à une exigence de 20 % de logement abordable.

En conformité avec les règles adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, la Ville de Montréal procédera à une consultation publique écrite de 15 jours pour recueillir les questions et commentaires du public concernant ce projet de règlement, en remplacement de l'assemblée publique requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Découvrez ci-dessous les détails de la consultation ainsi que comment y participer.

Du 19 mai au 2 juin 2021 inclusivement

✓ **Consultez la documentation en ligne** et tous les détails concernant cette modification

✓ **Faites-nous parvenir vos questions et commentaires par écrit**

En ligne via le formulaire disponible à l'adresse suivante :
montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917

Si vous ne pouvez pas accéder à la documentation ou acheminer vos questions et commentaires en ligne, appelez au **514 872-3728** ou envoyez un courriel à **metropolemixte@montreal.ca**

Tous les détails ici :

montreal.ca/articles/consultations-publiques-zones-de-logement-abordable-13917

Fait à Montréal, le 19 mai 2021

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat